

Le parti populaire (PP)

Pascal DELWIT

Le parti populaire est le dernier né des formations politiques belges, puisqu'il a vu le jour en novembre 2009. Ce parti a été mis sur les fonts baptismaux par deux personnalités médiatiques remarquées, l'avocat Mischael Modrikamen, défenseur d'une partie des petits porteurs d'actions Fortis, et Rudy Aernoudt, ancien chef de cabinet de ministres libéraux. Début 2009, Rudy Aernoudt avait été pressenti pour figurer sur la liste du MR mais sa proposition de limiter les allocations de chômage dans le temps, son dédain présumé pour les Wallons et ses propositions en matière institutionnelle ont été jugés inacceptables par le FDF qui en a fait un *casus belli* : « Nous ne ferons pas le bout de chemin ensemble. Si le MR privilégie le bout de chemin avec Aernoudt, ce sera sans le FDF ! »¹. Éphémère chef de file de LiDé, Libéral et Démocrate, un parti qu'il avait créé, Aernoudt avait renoncé à se présenter aux élections européennes ou régionales cette même année.

Surpris par l'organisation de l'élection fédérale anticipée en juin 2010, le parti populaire entendait conquérir l'électorat de droite dans le spectre politique francophone quand bien même le parti est officiellement national. Il escomptait s'appuyer sur l'aura médiatique de ses deux co-présidents.

Se référant aux modèles que seraient le parti populaire (PP) espagnol et l'Union pour le mouvement populaire (UMP) française, le parti populaire belge s'affiche sans complexe à la droite de l'échiquier politique et mise sur deux axes de positionnement pour attirer deux segments électoraux – une posture ultra-libérale sur les questions socio-économiques et un positionnement très ambivalent sur les questions d'immigration et de sécurité – et, d'une manière générale, sur une posture se voulant à contre-courant du « vent dominant ». A titre d'exemple, Modrikamen dénonce tour à tour les tenants

¹ *Le Soir*, 23 février 2009.

du réchauffement climatique – « Ce qui me sidère, c'est qu'en Belgique, personne ne parle du « *climategate* » alors que cette histoire remplit les pages de la presse anglo-saxonne. Un des experts les plus importants du GIEC a dû démissionner de ses fonctions : il a reconnu qu'il avait mis de côté des données qui n'allaient pas dans le sens du réchauffement climatique »² –, l'idée d'interculturalité – « Nous sommes opposés à la multiculturalité. Nous voulons au contraire renforcer le socle de la belgitude »³ – ou encore la corruption supposée généralisée – « Pour le reste, nous croyons qu'il faudra passer par une « opération mains propres » comme en Italie dans les années nonante »⁴.

Le premier axe programmatique devait séduire l'électorat le plus à droite du Mouvement réformateur et du Centre démocrate humaniste ; le deuxième, l'électorat en déshérence du Front national.

Durant cette phase, le PP réussit à rallier l'une ou l'autre personnalité. On songe en particulier à Joël Rubinfeld et Chemsî Cherif Khan. Ancien secrétaire général des amitiés belgo-israéliennes, Joël Rubinfeld a présidé le Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB) et participé au projet d'Atlantis Institute, animé par Corentin de Salle où se retrouvaient plusieurs personnalités se revendiquant de la droite sans complexe, à l'instar du chroniqueur Claude Moniquet. Pour sa part, Chemsî Cherif Kahn est connu pour son engagement laïc. Il s'était présenté à la succession de Philippe Grollet pour le poste de président du Centre d'action laïque mais avait été devancé par Pierre Galand. Il avait ensuite participé au lancement du RAPPEL, le Réseau d'action pour la promotion d'un Etat laïque, dont il a quitté la Conseil d'administration suite à son entrée au parti populaire.

Pour autant, les élections ont été une déception pour le parti populaire. Sa percée est restée très limitée. Elle a certes permis l'élection du député brabançon Laurent Louis mais ni Mischael Modrikamen, ni Rudy Aernoudt n'ont décroché un mandat parlementaire.

Le parti recueille 3,1% en Wallonie et 3,3% à Bruxelles. Il obtient son meilleur score dans le Brabant wallon, 5% ; puis à Liège et à Namur, 3,1% ; dans le Hainaut, 2,8% et seulement 2,4% au Luxembourg. A Bruxelles, le parti populaire réalise ses meilleurs résultats dans les cantons du sud et du centre de la région : 4,4% dans le canton d'Uccle, 3,9% dans celui d'Ixelles et 3,8% dans celui de Saint-Josse. En Wallonie, son électorat provient dans une très large mesure d'anciens électeurs libéraux, mais aussi humanistes, écologistes et frontistes⁵. A Bruxelles, l'apport libéral est plus manifeste encore. Plus de 55% des suffrages que recueille le parti populaire proviennent d'électeurs ayant opté pour le MR en 2009⁶.

² *La Libre Belgique*, 18 décembre 2009.

³ *Ibid.*

⁴ *Le Soir*, 27 décembre 2009.

⁵ P. DELWIT, M. GASSNER, J.-B. PILET, E. VAN HAUTE, *Les transferts de voix en Wallonie lors des élections fédérales du 13 juin 2010*, note du Centre d'étude de la vie politique de l'ULB, 2010.

⁶ P. DELWIT, M. GASSNER, J.-B. PILET, E. VAN HAUTE, « Les mouvements de voix dans la Région de Bruxelles-Capitale entre l'élection régionale de juin 2009 et le scrutin fédéral du 13 juin 2010 », *BrusselStudies*, 41, 27 septembre 2010, p. 10.

La période post-électorale a été très tourmentée dans les rangs du PP. Les deux co-présidents se sont disputés et mutuellement exclus ! Après l'exclusion de Rudy Aernoudt en août 2010, les statuts sont modifiés afin d'instaurer une présidence unique à partir d'une consultation électronique (!) des adhérents. Pour sa part, Rudy Aernoudt fait savoir en septembre 2010 que « son » bureau politique a exclu Modrikamen.

L'utilisation du financement public des partis – 430 000 euros – a, dans un premier temps, été bloquée. Dans un deuxième temps, plusieurs déclarations du député Laurent Louis ont généré des débats internes. Fin janvier 2011, la situation était inextricable et le Bureau politique a exclu Laurent Louis, se « débarrassant » de la sorte des « scories »⁷. Pour Laurent Louis, *a contrario*, le parti populaire aurait sombré dans l'extrême droite : « Le PP est bel et bien devenu un parti d'extrême droite et il utilise ses méthodes (faux, détournements, menaces, chantage, manipulations) »⁸. Ce faisant, le parti populaire perd sa dotation publique : il semblait mort-né au début de l'année 2011. Mischaël Modrikamen n'a pourtant pas voulu jeter le gant et a organisé un congrès de refondation au printemps 2011.

Organisation du parti

Après les conflits qui ont secoué le parti à l'issue du scrutin fédéral, le parti populaire s'est doté de nouveaux statuts, assurant dans une très large mesure l'emprise de Modrikamen sur le parti. Ainsi le Bureau politique, le seul organe mentionné hors le Congrès, est-il largement déterminé, dans sa composition, par le président lui-même. Il est composé dudit président, de six responsables provinciaux – Bruxelles, Liège, Namur, Luxembourg, Hainaut et Brabant wallon – et de maximum six personnes, « désignées par le président en raison de leurs compétences ou fonctions au sein d'une des assemblées parlementaires, sans que ce nombre ne puisse excéder le nombre de responsables provinciaux y siégeant effectivement »⁹.

Le Bureau politique s'est donné un droit de regard sur le processus d'adhésion : il « se réserve toutefois le droit de refuser discrétionnairement l'adhésion de personnes qui ne paraissent pas partager les valeurs du mouvement »¹⁰. De plus, il a la maîtrise de l'exclusion du membre : « Les adhérents peuvent être exclus sur la décision du Bureau politique lorsqu'ils ne respectent pas les valeurs de la Fondation ou font preuve d'un comportement hostile au mouvement. Ils peuvent demander à être préalablement entendus par le Bureau politique »¹¹. On l'aura compris, le parti populaire est désormais l'affaire d'un seul homme dont la présidence a d'ailleurs été confirmée dans les nouveaux statuts : « M. Mischaël Modrikamen exercera le mandat de président jusqu'au 31 octobre 2013 correspondant à l'échéance initiale de son mandat dans le cadre du parti populaire »¹².

⁷ *La Libre Belgique*, 7 mars 2011.

⁸ Laurent Louis, communiqué de presse suite à mon exclusion du PP, <http://www.laurent-louis.be/blog/?m=201101> (consulté le 25 mai 2011).

⁹ PARTI POPULAIRE, *Statuts de la fondation populaire*, 2011, p. 5.

¹⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, p. 10.

Doctrine et programme

Les axes programmatiques et identitaires du parti restent fixés sur une posture très libérale d'un point de vue socio-économique et conservatrice sur le plan sociétal. Le parti le revendique d'ailleurs sans détours : « Le parti populaire est un parti confédéraliste, libéral d'un point de vue économique et conservateur quant aux valeurs et acquis démocratiques qui cimentent notre société »¹³. Les personnalités de référence épinglées par Modrikamen sont au demeurant sans équivoque : Winston Churchill, Ronald Reagan et Margaret Thatcher¹⁴.

Dans le domaine socio-économique, deux axes sont mis en évidence. Le premier a trait à la fiscalité, jugée excessive. Aussi le parti populaire revendique-t-il un changement drastique en la matière. L'échelle des barèmes devrait être tout à la fois simplifiée et diminuée, le pourcentage maximum d'impôt sur le revenu s'élevant à 29%.

« Nous proposons les taux suivants, sous réserve d'ajustements tenant compte de la politique budgétaire :

0% jusqu'à 12 500 euros de revenu ;

19% jusqu'à 50 000 euros de revenu ;

29% pour la tranche qui dépasse 50 000 euros »¹⁵.

Le deuxième axe concerne la réduction des dépenses publiques, surtout en diminuant de manière drastique les prestations sociales. Les orientations politiques préconisées dans le domaine des allocations de chômage sont emblématiques à cet égard ; elles seraient réservées aux citoyens ayant travaillé et leur durée dans le temps serait limitée : maximum « deux fois la période de travail effectué »¹⁶ et sur une période n'excédant pas 36 mois.

Sur les questions de société, le parti populaire assume une vision conservatrice, endossant notamment une perspective familialiste traditionnaliste : « Il faut dès lors renforcer les valeurs familiales et le sens des responsabilités en vue de lutter contre les séparations trop rapides et l'abandon des enfants, source de drames. Des campagnes doivent être menées à cet effet. L'adoption doit par ailleurs être réservée au couple hétérosexuel, dans l'intérêt de l'enfant »¹⁷.

Le propos relatif à l'immigration est ambivalent dans la mesure où il mêle la question migratoire proprement dite, la problématique de la demande d'asile et une posture de défiance à l'endroit de l'islam. L'introduction aux « priorités » en matière d'immigration est exemplaire : « L'immigration doit être maîtrisée, impérativement. Il est également impensable de laisser les courants obscurantistes transformer la société démocratique »¹⁸. De fait, le PP se pose en rempart contre « l'offensive islamiste », véritable menace pour la cohésion de nos sociétés. Ce faisant, il se présente en défenseur ardent de la laïcité de l'Etat, dénonçant des pratiques d'excision, de mariages forcés,

¹³ PARTI POPULAIRE, *Nos 20 priorités pour l'avenir*, 2011, p. 2.

¹⁴ *Le Soir*, 4 mars 2011.

¹⁵ PARTI POPULAIRE, *Manifeste du parti populaire*, 2011, p. 6.

¹⁶ *Ibid.*, p. 7.

¹⁷ PARTI POPULAIRE, *Nos 20 priorités pour l'avenir*, 2011, p. 7.

¹⁸ PARTI POPULAIRE, *Nos priorités en matière d'immigration*, 2011, p. 2.

d'absence de mixité dans les piscines scolaires,... et en opposant farouche d'une « certaine radicalité islamiste que l'on tente de nous imposer »¹⁹.

Parmi les partis francophones, le parti populaire dénote dans ses propositions relatives aux institutions de la Belgique fédérale en déclinant une identité « confédérale ». Sous cet angle, le PP est prêt à mettre en œuvre l'article 35 de la Constitution²⁰. Il préconise la création de quatre Régions – Flandre, Wallonie, Bruxelles et la Région germanophone – et que soit déterminé ce qui se fait au niveau de la Belgique, « toutes les autres compétences seront du ressort de quatre Régions largement autonomes »²¹.

Le PP en appelle aussi à des modifications dans le droit électoral ou dans les dimensions institutionnelles relatives au processus décisionnel. Ainsi se prononce-t-il pour l'avènement d'un mode de scrutin de type majoritaire et, sans lien avec cette première proposition, pour un remodelage des « règles du scrutin de liste »²². L'obligation de vote serait supprimée et les ministres-présidents seraient élus au suffrage universel. Enfin, le référendum serait instauré à tous les niveaux, entre autres pour diminuer les dépenses publiques : « Les pays qui pratiquent le référendum, tels la Suisse, voient les dépenses publiques réduites de 30% ! », assure le PP²³.

Perspectives

Le parti populaire a raté son entrée en matière dans la vie politique et parlementaire. Cet échec initial a été suivi d'une petite descente aux enfers marquée par le conflit entre Modrikamen et Aernoudt et par l'exclusion du seul député élu.

Depuis, Modrikamen a modelé un parti autour de sa personne sans modifier vraiment les axes doctrinaux et programmatiques. Il paraît peu vraisemblable que dans ce contexte le PP puisse rebondir en dépit de la mouvance du contexte politico-institutionnel en Belgique.

¹⁹ *Ibid.*, p. 4.

²⁰ Celui-ci prévoit que « [l']autorité fédérale n'a de compétences que dans les matières que lui attribuent formellement la Constitution et les lois portées en vertu de la Constitution même » si une loi spéciale l'adopte.

²¹ PARTI POPULAIRE, *Une chance historique de réformer la Belgique en profondeur*, 2011, p. 3.

²² *Ibid.*, p. 5.

²³ PARTI POPULAIRE, *Nos 20 priorités pour l'avenir*, 2011, p. 3.

